



Brest, le 26 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE LOI ROYAL : GUYOT ENVIRONNEMENT INNOVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ségolène Royal - ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - a présenté mercredi 18 juin 2014 en Conseil des ministres les grandes lignes du projet de loi de programmation pour la transition énergétique ainsi que le plan d'actions qui l'accompagne. Depuis plusieurs mois déjà, Guyot Environnement entreprend une démarche proactive à travers deux projets structurants dédiés à la valorisation matière et énergétique. Montant total de l'investissement : 10 millions d'euros. Lancement de la production : été 2014.

Deux nouveaux pôles de valorisation sur Brest et Morlaix *

Le site de Brest apporte une solution globale aux directives officielles qui fixent pour l'horizon 2015, un taux de 95% de valorisation des Véhicules Hors d'Usage (VHU). Après une phase importante de R&D, le site s'est équipé d'un bâtiment de 1600 m² abritant une nouvelle ligne de tri. Un Process exclusif va permettre d'apporter aux déchets générés par le traitement des VHU et pour les produits métallurgiques issus des déchetteries, une double perspective de valorisation matière et énergie : d'un côté, des métaux destinés à l'industrie sidérurgique et de l'autre, un combustible. Fabriqué à partir des Résidus de Broyage, ce combustible, totalement inédit, possède un fort pouvoir calorifique lui permettant de se substituer aux énergies fossiles.

Suite à la transformation de la structure existante, le site de Morlaix s'apprête à produire un Combustible Solide de Récupération (CSR) issu du traitement des Déchets Industriels Banals et des encombrants provenant des collectivités, soit un volume de 45 000 tonnes au niveau du groupe. Objectif : atteindre un taux minimal de 60% de valorisation matière et énergie. Après extraction de produits valorisables (plastique, carton et bois), la matière résiduelle sera utilisée pour la fabrication de combustibles destinés à des applications spécifiques.

** visite presse prévue sur le site de Brest en octobre prochain.*

Créer de nouvelles énergies

Soucieux de s'engager sur les énergies alternatives, Guyot Environnement souhaite participer à la création de nouveaux modèles économiques vertueux, inscrits dans le développement des énergies renouvelables. Déjà très engagé dans la réduction des impacts sur l'environnement, le groupe Guyot Environnement entend, avec l'élaboration de ses deux process, jouer un rôle moteur dans le développement d'une économie circulaire en Bretagne.

A l'heure actuelle, la réglementation nationale impose des mesures strictes quant à l'utilisation de ce type de combustibles. Le groupe vient justement de signer un accord d'exclusivité, sur les départements 29 et 22, avec un fournisseur qui a élaboré un process de fabrication d'électricité via la gazéification de ces combustibles.

De plus, depuis 2003, Guyot Environnement s'est concrètement investi dans un système de management environnemental avec notamment la certification ISO 14001 progressive de l'ensemble de ses sites. Objectif : maîtriser son impact sur l'environnement, prévenir tous risques d'accidents et anticiper les évolutions de la législation en matière d'éco-responsabilité.

Avec un effectif de 240 salariés répartis au sein de 14 filiales et 80 M d'euros de chiffre d'affaires annuel, la holding Guyot Environnement s'est forgée, au fil du temps, une solide image auprès de ses partenaires. L'expertise du groupe repose sur un réseau de compétences techniques et humaines couvrant l'ensemble des quatre départements bretons. Cette identité forte, Guyot Environnement la doit à 30 années de stratégie de développement axée sur la croissance externe, la diversification et la modernisation des équipements.

Rappel du projet de loi de programmation pour la transition énergétique

Les énergies renouvelables prennent de multiples formes. Leur développement constitue un enjeu essentiel dans un contexte d'appétit croissant pour les énergies et les ressources naturelles mondiales. D'autre part, la nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre, incite l'Union Européenne à fixer le taux de consommation des énergies renouvelables à 20% de la consommation globale des ressources. Et cela, dans un délai très court : 2020.

L'économie circulaire fait évoluer nos modes de production, de distribution et de consommation. Elle impulse une nouvelle politique industrielle, fondée sur l'innovation et l'efficacité de l'utilisation des ressources. Elle permet aux acteurs d'économiser les ressources et l'énergie et de réduire les coûts et les impacts environnementaux.

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire va permettre :

- d'éviter le gaspillage de ressources et d'énergies de plus en plus rares et coûteuses ;
- de sécuriser l'approvisionnement de l'économie française en matières premières ;
- de diminuer ses impacts environnementaux ;
- de réindustrialiser les territoires ;
- de limiter la production de déchets non réutilisés ;
- d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises.

Les 9 actions concrètes :

- 1) Diminuer la quantité de déchets produits en poursuivant comme objectifs d'ici à 2020 :
 - la réduction de 7 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
 - la stabilisation des quantités de déchets issus d'activités économiques, notamment du BTP.
- 2) Réduire de 50 % les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- 3) Définir des objectifs de recyclage des différentes catégories de déchets
- 4) Développer le tri à la source des biodéchets
- 5) Inscrire dans la loi le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leurs lieux de production
- 6) Accompagner les régions pour l'élaboration des stratégies d'économie circulaire
- 7) Interdire la discrimination à l'encontre des matériaux issus de déchets valorisés
- 8) Favoriser la production d'énergie issue de la valorisation des déchets lorsqu'ils ne sont pas recyclables
- 9) Mobiliser le secteur industriel

Erwan Guyot – Directeur Général de Guyot Environnement :

« Aujourd'hui, nous avons besoin de conforter les emplois au niveau régional, surtout en Bretagne. On ressent, de la part des acteurs économiques et institutionnels, une volonté de relancer une dynamique et donc de faire confiance à des entreprises locales. En tant qu'entreprise familiale fortement ancrée en Bretagne, Guyot Environnement entend s'appuyer sur cette dynamique.

La crise de 2008 impacte encore fortement l'économie. Nous avons donc souhaité revoir le modèle économique de notre entreprise en misant sur l'optimisation de la valorisation. Nos travaux de recherche ont permis d'élaborer deux Process innovants permettant une valorisation matière et la fabrication de combustibles dont les débouchés s'inscrivent dans une logique de croissance verte, bénéfique tant pour l'environnement que pour l'économie. »

Contact presse :

Agence Rivacom/ Clothilde Constant

02 23 25 62 41 / 06 21 54 60 47

Clothilde@rivacom.fr